



MACH WASHMATE LIQUID 2

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle		
Santé	3	3	  		
Risque d'incendie	0	0			
Réactivité	1	1			

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2004-09-24

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: MACH WASHMATE LIQUID 2

MSDS #: F-00473002

Code du produit: 3336669

Utilisation recommandée: Nettoyant pour la vaisselle et les articles de cuisine.

Producteur, importateur, fournisseur:
Auto Chlor Systems
746 Poplar Ave.
Memphis, TN 38105

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES DES YEUX ET DE LA PEAU . NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.

Contact avec la peau: Corrosif . Peut provoquer des dommages permanents.

Contact avec les yeux: Corrosif . Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.

Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Ingestion: Corrosif. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	30 - 40%	Non disponible	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin immédiatement .

Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin immédiatement .

Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin immédiatement .

Ingestion: Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement .

Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, l'anhydride carbonique .

Dangers spécifiques: Non applicable

Risques Inhabituels: Aucun à notre connaissance

Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuel
Méthodes de nettoyage: Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau .

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes, des vêtements de protection et des gants . L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Ne pas y goûter ni l'avaler . Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré . Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéropartées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène.
Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: Utiliser seulement dans des lieux bien ventilés . En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m ³ (Ceiling)	2 mg/m ³ (CEILING)	2 mg/m ³ (Ceiling)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Indéterminé	Aspect:	Pas d'information disponible
Couleur:	Foncée Brun	Point/intervalle d'ébullition:	>200 (°F)>100 (°C)
Odeur:	Pas d'information disponible	Point/intervalle de fusion:	indéterminéindéterminé
Densité:	1.43 g/cc	pH:	13
Dilution pH:	12.5	Densité:	1.43 g/ml
Masse volumique apparente:	12.1 lb/gal	Température de décomposition:	indéterminé
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible	Solubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants:	Pas d'information disponible	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):	0
Viscosité:	Pas d'information disponible	Point d'éclair:	>200 (°F)>100 (°C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible		

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnement prévisible
Matières à éviter: acides. des oxydants.
Conditions à éviter: Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë ORALE , DL50 estimé entre 200 - 2000 mg/kg .
Information sur les composants: Voir la Section 3
Toxicité chronique: Inconnu
Effets spécifiques
effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information environnementales

En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

RCRA Hazard Class: D002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Australie (AICS), Corée (ECL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC).

Réglementation des É.-U.**Proposition 65 de la Californie:** Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie**LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT**

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Acide [nitrilotris(méthylène)] trisphosphonique, sel de sodium	20592-85-2	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	RQ	Section 302/TPQs	Section 313
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	30 - 40%	1000 LBS		

Canada**WHMIS:** E Matières corrosives.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision:

non applicable

Préparé par:

NAPRAC

Conseils supplémentaires:

Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.